Jeudi 24 janvier 11 h 47 [GMT + 1]

NUMERO 276

Je n'aurais manqué un Séminaire pour rien au monde— Philippe Sollers Nous gagnerons parce que nous n'avons pas d'autre choix — Agnès Aflalo

www.lacanquotidien.fr

Lacan Quotidien



- ANNONCE -

Le mariage est-il un lien qui libère?

avec

Geneviève Fraisse, Jacques-Alain Miller et Hélène L'Heuillet



Samedi 26 janvier, de 9h à 10h 15, Grand Amphi de la Sorbonne, 47, rue des Ecoles, 75005 Paris.

Si vous souhaitez assister à cette table ronde, voir à celles qui suivront toute la journée, vous êtes invités à réserver vos places le plus rapidement possible par téléphone au 01 56 40 37 53.

Dans le cadre de « France Culture Forum . . . L'année vue par la philo »



• **MPT** •

Remarques ironiques déplacées sur l'expression « le mariage pour tous »

par François Regnault



On imagine Kant ou Hegel, ou même Kierkegaard, commentant la formule « le mariage pour tous ». J'imagine qu'ils eussent, bien qu'en désaccord sûrement entre eux, plus ou moins procédé ainsi :

La formule « le mariage pour tous », pour généreuse qu'elle soit, ne veut en vérité rien dire, car si on substitue à « tous », par exemple, quelquesuns des sous-ensembles ou catégories que « tous » par définition contient, on obtiendra les tautologies, les paradoxes ou les *flatus vocis* suivants : « Le mariage pour tous les hommes », « le mariage pour toutes les femmes », « le mariage pour les enfants », « le mariage pour tous les célibataires », « pour les morts », « le mariage pour tous les Français ».

On dira : mais non, il faut que la formule suppose que les sujets concernés le veuillent. Mais alors, la devise devient : « Le mariage pour tous ceux qui le veulent », qui est tautologique, voire bien vague, à moins d'ajouter : « A condition que les conditions de possibilité soient réunies ». Et aussitôt, on lui substituera les formules suivantes : le mariage pour tous ceux qui le désirent, à condition qu'ils ne soient pas déjà mariés, qu'ils soient en âge de se marier (donc pas les impubères, car on n'est plus au temps des Rois), qu'ils ne soient pas impuissants, ni asexués, ni châtrés, ni non plus fous (et ici la psychiatrie trouvera bien des restrictions).

Et comme on attendra de la nouvelle loi qu'elle précise tous les cas où ledit mariage civil est légitime, ou légal, on obtiendra pour finir : « Le mariage pour tous ceux qui le désirent, à condition qu'ils le désirent en effet, qu'ils puissent le désirer, qu'ils en aient la capacité et qu'ils en aient le droit selon la loi. » Et bien entendu à condition qu'ils ne soient pas déjà mariés, faute de quoi ils deviendraient bigames, ce que la loi, pour le moment, interdit encore dans la France où la devise est pourtant proférée!

En vérité, on voit bien que la formule ne signifie dans l'état actuel qu'une chose : « Le mariage pour tous les ensembles d'au moins deux individus en âge de se marier, et de pas plus de deux, de quelque sexe que soit chacun des deux », et on retombe sur la simple proposition d'ajouter au mariage d'un homme supposé tel et d'une femme supposée telle celui de deux hommes, ou de deux femmes.

On retrouve à la fin la demande du début, l'accession nouvelle au mariage des seuls homosexuels (privilège historique), et encore, car il peut n'être pas exclu que deux hommes se marient ensemble, ou deux femmes ensemble, sans être homosexuels. Sera-ce alors un cas d'invalidité ou d'annulation?

A vrai dire, la loi n'a pas à vérifier le choix sexuel de deux conjoints, et on imagine mal qu'elle en vienne à refuser le mariage entre deux individus du même sexe sous prétexte qu'ils ne seraient pas homosexuels! Laissons en outre de côté les raisons qui peuvent faire annuler un mariage pour nonconsommation. Car en quoi consisterait alors une union homosexuelle non consommée? Peut-être dans l'antique choix platonicien d'un *éromène* par un *éraste*, à des fins purement... platoniques.

Il est aussi vrai qu'on risque aussi d'entendre par « le mariage pour tous » une loi obligatoire. Appellerait-on volontiers la promotion d'une loi sur l'euthanasie : « La mort pour tous » ? Claudel admirait la beauté de la sentence du Code civil : « Tout condamné à mort aura la tête tranchée »

(c'était du temps de la peine de mort, qui précisait qu'aucun condamné à mort n'avait en France le droit de demander par exemple à être pendu, comme en Angleterre, ni précipité d'un rocher, comme Tarpéia du haut du Capitole).

L'idée du mariage obligatoire, qui n'est pas idiote en soi (ainsi le judaïsme en fait presque une obligation à tous, ce dont on retrouve l'écho dans saint Paul, qui, suppose-t-on parfois, avait dû être marié), se heurte donc aux obstacles ou exceptions signalés plus haut.

Cette idée eût mis par exemple Kierkegaard, fancé à Régine Olsen, dans un embarras extrême, lui qui avait porté le mariage aux nues bien avant notre sympathique slogan, car il se serait trouvé dans la nécessité qu'il redoutait : devoir initier Régine à sa turpitude. La loi s'énoncera donc : « Le mariage pour tous, sauf pour Sören Kierkegaard ».

On dira bien entendu que je me moque du monde, et que je sais très bien ce que tout le monde entend par « Le mariage pour tous ». Je prétends justement que non, et que cette formule mal formée ne relève en rien de l'Ethique du Bien-dire selon Lacan, qui m'est chère.

« Mariez-vous! – Ne vous mariez pas! », répond alternativement Pantagruel à Panurge qui hésite de façon obsessionnelle entre le bonheur éventuel du mariage et ses malheurs probables (le cocufiage en premier lieu). Et de consulter toutes les autorités possibles, jusqu'au père Hippothadée qui lui cite saint Paul (I Corint. VII, 29) : « Ceux qui sont mariés soient comme non mariés ; ceux qui ont femme soient comme non ayant femme. »

En somme, il supposait : mariage pour tous = mariage pour personne. A la place, on sait qu'il met l'amour ! mais à la place de quoi ?

J'ai bien peur que ce ne fût sa version – prophétique ? – de l'inexistence du rapport sexuel.

[fragment d'un texte à venir]

Mariage pour tous, et « Tais-toi »

par Luc Garcia

Régulièrement, la dénomination ressurgit, qui cultive ce mythe bien français - parfois belge également -, de la bâtisse sur son terrain, la maison du bonheur, avec son chien (si possible un labrador) qui court lorsque le facteur arrive, le monospace avec les sièges bébé qui pèsent dix kilos chacun (application des normes européennes), un petit lopin de terre pour cultiver des tomates et un peu de gazon pour le barbecue du samedi, avec cet esprit délicieux de camaraderie pavillonnaire. La maison pour tous, avec article défini singulier, le tous quant à lui étant qui on veut, et si possible tout le monde, de la sorte qu'à englober toutes les singularités n'en subsisterait plus une, même seule.



Voilà le plus sensationnel depuis le début de cette affaire de mariage pour tous : son intitulé. Le mouvement LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Trans) qui en est à l'origine l'a employé pour

désigner l'extension des droits qui concernaient certains sous condition d'être différentiellement des femmes et des hommes, vers un mariage sans condition. Il s'agit d'un joli retournement dialectique puisqu'en droit, le mariage est déjà pour tous, autant que pour un citadin le Code rural s'applique aussi. À se demander s'il existerait d'autres genres, une sorte de *tous* plus *tous* que l'ancien *tous* ? Petits sauts de puces afin d'étendre les genres à plus de deux, pour lever toute restriction au mariage ?



En vérité, qu'il y en ait d'autres, de genres, est au fondement même du mouvement LGBT, par définition stricte d'ailleurs. On peut douter que les animateurs dudit courant soient bien satisfaits aujourd'hui de l'usage qui est fait du mariage pour tous, tant il est patent que ledit mariage trahit des volontés législatives teintées de soustraction : juste que quelques unes et quelques uns puissent aussi se marier, juste cela, pas plus, promis. D'ailleurs, certains auteurs en pointe du mouvement LGBT font actuellement silence, et on peut les comprendre.

Que ce mouvement LGBT, pour sa part, emploie *le mariage pour tous* comme étendard n'a rien d'illogique, puisqu'il s'agit en premier d'étendre les stricts genres féminins et masculins, et de lever les conditions naturelles du mariage ; d'où ce *pour tous* comme un ultime coup de marteau pour bien se faire comprendre.

Mais, qu'il soit repris par les instigateurs de la réforme législative qui nous occupe (qu'est-ce d'ailleurs qu'un instigateur du mariage pour tous? Il est à parier qu'ils sont peu nombreux à suivre la question avec un désir très décidé; on songe aux députés fussent-ils socialistes de retour dans leurs circonscriptions, qui manquent de logements sociaux, dont les usines ferment, dont les agents de maîtrise sont sur le carreau, dont les industriels tâtent du chéquier l'avenir de leurs délocalisations...), le colore d'un retour en arrière, contrairement aux peurs des uns et de quelques autres. Le mariage pour tous dont on parle n'est rien d'autre qu'une conjugaison supplémentaire de la maison pour

tous, comme la voiture de location pour tous dont M. Delanoë a pollué visuellement Paris tous les 400 mètres, après avoir fait *idem* avec des vélos couleur militaire : quelques milliers d'ustensiles sans goût, qui ne pèsent pas grand chose face aux millions de déplacements quotidiens d'Île-de-France. Les mariages supplémentaires défiscaliseront quelques couples qui ne le pouvaient pas jusqu'alors, comme le budget *Autolib* sera crédité de subventions municipales en fin d'année, grâce aux mises en fourrière des places de stationnement confisquées. Tu peux jouir, mais c'est mieux avec un garage en sous-sol.

Chacun son droit, chacun sa petite chapelle, chacun sa clôture, chacun son chacun, mais qu'à la condition que ce soit le même. De la sorte que ce mariage pour tous dont on parle actuellement ne présente, au fond, pas grand chose de bien sympathique, puisque le retour de boomerang sera demain de taire ce qui rend chacun singulier. La loi sera votée,

encore une ou deux grosses manifestations, et on verra l'addition : les partis rangés comme un seul homme derrière ce *tous* qui n'est qu'un tout, trouveront de quoi, par exemple, légiférer sur les quelques parcelles de libertés qui leur resteront - le droit fiscal par exemple, matière adorée de M. Hollande.

Il peut y avoir un débat sur le fond, c'est bien ou c'est pas bien, les homosexuels et les droits, les enfants et les droits, les homosexuels et les enfants, la régularisation de ces enfants de couples homosexuels qui se retrouvent à peu près semblables dans leur condition administrative aux sans-papiers qui se sont faits confisquer leur passeport : la police leur demande de justifier une identité que la police leur a enlevée. Cependant, la liberté, propre à chacun, sera dans le viseur, et il y aura réduction, par exemple de la sphère privée par la sphère publique.

Pour tous, et pour toi : « Tais-toi! »



MARIAGE INTERNATIONAL -

L'invention du "mariage égalitaire " en Argentine par Graciela Brodsky

Depuis le 15 Juillet 2010, le "mariage égalitaire" est devenu légal sur toute l'étendue de la République Argentine. Deux points sont à retenir : l'utilisation du terme "mariage" par le législateur ; l'absence de toute allusion au sexe ou au genre dans le titre de la loi.

"Est-ce par hasard si le mot mariage ("matrimonio" en espagnol) provient du latin Matrimonium, qui renvoie au rôle ou à la condition de la femme en tant que mère?", argumenta un haut prélat de

l'Église catholique. Mère, matrice, mariage - qui donc pourrait nier que l'étymologie lie mariage et procréation? Dans ce cas, répondit un défenseur distingué du nouveau Code civil, "il faudrait interdire l'usage du mot mariage aux couples hétéros qui ne peuvent ou ne veulent pas procréer". Il fut difficile de contredire un argument aussi simple et démocratique.

Le slogan "Même droits, mêmes noms", fit sortir le débat de la sphère physique, biologique et étymologique où il était jusqu'alors cantonné, pour le centrer sur son enjeu véritable : le droit de tous les ressortissants de la même République à l'égalité juridique.



Ce critère l'emporta également quand il fut finalement décidé de remplacer la référence à l'homosexualité par l'expression "mariage égalitaire". En effet, on ne sait pas ce qui définit l'homosexualité. L'anatomie ? La conduite ? Les préférences sexuelles ? L'ADN ? Comment savoir si on a affaire à un homme ou une femme ?



En 1993, Anne Fausto-Sterling (qui a donné une conférence à l'Université de Paris VIII le 17 décembre dernier) avait scandalisé la moitié du public quand elle avait proposé de remplacer l'opposition binaire des deux sexes par une nomenclature à cinq termes : hommes, femmes, herms, ferms et merms. Comment légiférer sur le mariage entre herms et ferms, alors qu'eux-mêmes ne se reconnaissent pas comme homosexuels! Le mariage égalitaire met l'accent sur l'égalité des droits, et se prononce contre la discrimination entre les citoyens, il ne préjuge pas de leur sexualité.

L'égalité des droits inclut le droit à l'adoption, sans se prononcer sur la question de savoir quelle est la famille idéale pour élever les enfants, ni sur la supériorité des hétérosexuels pour les éduquer. "Nous sommes tous des adoptés" disait Lacan. La procréation s'éloigne de plus en plus de la sexualité en raison des avancées de la science et de la technologie. Ce qui compte, c'est l'acte d'adopter et de se faire responsable de l'enfant issu de ladite procréation. Que nous soyons tous adoptés implique que nous puissions ne pas l'être. Ceci se décide au cas par cas, comme aiment à



dire les psychanalystes. Mais les lois sont faites pour tous, et c'est là-dessus qu'il revient aux législateurs de se prononcer.

S'il faut en croire les statistiques, un récent sondage, portant sur un échantillon de 2022 personnes réparties sur tout le territoire national, a montré que 47% des Argentins consultés étaient en faveur du mariage égalitaire, et 21% opposés. Parmi les pro, 39% pensent que tous doivent avoir les mêmes droits sans égard à leur sexualité, tandis que 12% continuent à considérer que le mariage, c'est l'union d'un homme et d'une femme.

L'Église disait craindre que le mariage égalitaire soit "une manoeuvre du Père du Mensonge pour tenter d'égarer et de tromper les enfants du Seigneur". Un animateur de télévision bien connu disait craindre que "si un couple d'homosexuels adopte un garçon, le fils soit violé par le ou les pères". Toutefois, alors que près de 6000 couples se sont mariés en Argentine depuis l'entrée en vigueur de la loi, il y a un peu plus de deux ans, les statistiques concernant le nombre de mariages conventionnels, de divorces, de fidèles allant à la messe et de viols, ne présentent pas de variations significatives par rapport à 2009.



Ce qui en revanche a créé la surprise, ce fut la moyenne d'âge des nouveaux mariés : un pourcentage élévé de personnes de plus de 50 ans. Ce qui les soucient, ce n'est pas leur identité sexuelle, mais le devenir des biens acquis durant la vie commune en cas de divorce, de mort, etc. Bref, selon toute apparence, les mêmes raisons qui font que les hétérosexuels ont recours au mariage civil.

RENDEZ-VOUS •



Lacan Quotidien

publié par navarin éditeur

INFORME ET REFLÈTE 7 JOURS SUR 7 L'OPINION ÉCLAIRÉE

comité de direction

présidente eve miller-rose eve.navarin@gmail.com

rédaction et diffusion anne poumellec annedg@wanadoo.fr

conseiller jacques-alain miller

rédaction

coordination anne poumellec annedg@wanadoo.fr

comité de lecture pierre-gilles gueguen, jacques-alain miller, eve miller-rose, anne poumellec, eric zuliani

édition cécile favreau, luc garcia, bertrand lahutte

• équipe

- •pour l'institut psychanalytique de l'enfant daniel roy, judith miller
- pour babel
- -Lacan Quotidien en argentine et sudamérique de langue espagnole graciela brodsky
- -Lacan Quotidien au brésil angelina harari
- -Lacan Quotidien en espagne miquel bassols
- •traductions chantal bonneau (espagnol) maria do carmo dias batista (lacan quotidien au brésil)
- •designers viktor&william francboizel vwfcbzl@gmail.com
- technique mark francboizel & olivier ripoll
- •médiateur patachón valdès patachon.valdes@gmail.com

• suivre Lacan Quotidien :

- •<u>ecf-messager@yahoogroupes.fr</u> liste d'information des actualités de l'école de la cause freudienne et des acf responsable : philippe benichou
- •<u>pipolnews@europsychoanalysis.eu</u> liste de diffusion de l'eurofédération de psychanalyse
- responsable : gil caroz
- •amp-uqbar@elistas.net liste de diffusion de l'association mondiale de psychanalyse responsable : oscar ventura
- •<u>secretary@amp-nls.org</u> liste de diffusion de la new lacanian school of psychanalysis responsables : anne lysy et natalie wülfing
- •<u>EBP-Veredas@yahoogrupos.com.br</u> uma lista sobre a psicanálise de difusão privada e promovida pela associação mundial de psicanálise (amp) em sintonia com a escola brasileira de psicanálise moderator : maria cristina maia de oliveira fernandes

POUR ACCEDER AU SITE LACANQUOTIDIEN,FR CLIQUEZICI.

• À l'attention des auteurs

Les propositions de textes pour une publication dans Lacan Quotidien sont à adresser par mail (anne poumellec <u>annedg@wanadoo.fr</u>) ou directement sur le site <u>lacanquotidien.fr</u> en cliquant sur "proposez un article",
Sous fichier Word • Police : Calibri • Taille des caractères : 12 • Interligne : 1,15 • Paragraphe : Justifié • Notes : *manuelles* dans le corps du texte, <u>à la fin</u> de celui-ci, police 10 •

•À l'attention des auteurs & éditeurs

Pour la rubrique Critique de Livres, veuillez adresser vos ouvrages, à NAVARIN ÉDITEUR, la Rédaction de Lacan Quotidien – 1 rue Huysmans 75006 Paris. •